


Janvier 2013

| | | | | | | |
|---|--|--------------------|---|---|---|--|
|  | منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة | 联合国 粮食及 农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций | Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura |
|---|--|--------------------|---|---|---|--|

COMITÉ FINANCIER

Cent quarante-huitième session

Rome, 18-22 mars 2013

Sélection et nomination du Commissaire aux comptes

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Aiman Hija

Directeur et Trésorier, Division des finances

Tél.: +3906 5705 4676

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org.

Résumé

- À sa cent quarante-troisième session, tenue en mai 2012, le Comité financier a confirmé les modalités proposées pour la sélection et la nomination du Commissaire aux comptes pour la période 2014-2019 et a demandé au Secrétariat de lancer le processus de sélection.
- Les étapes de sélection que sont l'invitation à soumettre des propositions, la réception des propositions, la préparation de l'analyse comparative, l'examen des candidatures et la préparation de la liste restreinte sont aujourd'hui terminées.
- Conformément à la procédure convenue, les soumissionnaires retenus sur la liste restreinte ont maintenant été invités à présenter oralement leurs propositions à l'ensemble du Comité financier, à la cent quarante-huitième session de celui-ci, qui se tiendra en mars 2013.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier est invité à examiner les présentations orales et les propositions des candidats retenus. Sur la base de cet examen, le Comité devra alors faire une recommandation au Conseil s'agissant de la nomination du Commissaire aux comptes pour une période de six ans débutant avec la vérification des comptes de l'année civile 2014.

Projet d'avis

- **Le Comité a noté que, comme convenu à sa cent quarante-troisième session, un groupe de travail composé de membres du Comité financier s'était réuni en vue de l'examen des propositions reçues pour la fourniture à l'Organisation de services de vérification externe des comptes et avait établi une liste restreinte de trois candidats, lesquels ont été invités à faire une présentation orale à la cent quarante-huitième session du Comité financier.**
- **Le Comité a examiné les présentations orales des trois candidats retenus et divers aspects des propositions tels que l'indépendance et les qualifications des responsables et du personnel, leurs formation et expérience, la méthode et la stratégie de vérification des comptes, les rapports de vérification des comptes et le coût.**
- **Suite à l'examen des présentations et des propositions des candidats retenus, le Comité a décidé de recommander au Conseil pour examen la proposition soumise par**
.....
- **Le Comité a recommandé au Conseil d'adopter la résolution ci-après aux fins de la nomination du Commissaire aux comptes pour la période de six ans 2014-2019.**

Résolution .../146

NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

LE CONSEIL,

Notant que le Comité financier recommande la nomination de en tant que Commissaire aux comptes de l'Organisation;

Reconnaissant la nécessité et l'importance de la fonction de Commissaire aux comptes pour examiner et certifier les comptes de l'Organisation;

Décide de nommer en tant que Commissaire aux comptes de l'Organisation pour une période de six ans débutant avec l'année 2014.

1. Le mandat de l'actuel Commissaire aux comptes, la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines, arrive à son terme en 2013, c'est-à-dire, en pratique, à l'issue de la vérification des comptes de l'Organisation pour l'exercice biennal 2012-2013, et au moment de la présentation par le Commissaire aux comptes du rapport de vérification des comptes au Comité financier, qui sera normalement planifiée pour la session d'automne de ce dernier en 2014.
2. Le Comité financier et le Conseil ont précédemment confirmé la politique selon laquelle le Commissaire aux comptes était nommé pour une période de six ans, non renouvelable, à la suite de laquelle le poste de Commissaire aux comptes devait faire l'objet d'un nouvel appel d'offres¹. Le Commissaire aux comptes sortant est autorisé à poser sa candidature. En conséquence, l'Organisation doit nommer avant fin 2013 le Commissaire aux comptes pour la période de six ans débutant avec l'année civile 2014.
3. À sa cent quarante-troisième session, tenue en mai 2012, le Comité financier a confirmé les modalités proposées pour la sélection et la nomination du Commissaire aux comptes pour la période 2014-2019 et a demandé au Secrétariat de lancer le processus de sélection en procédant à un appel à candidatures auprès des vérificateurs généraux éligibles des États Membres de la FAO.
4. En août 2012, conformément à la procédure convenue, l'Organisation a envoyé des invitations contenant les informations pertinentes à tous les Membres, en leur demandant de proposer des candidatures pour la fourniture de services de vérification externe des comptes. Six candidatures ont été reçues (Allemagne, Nigéria, Norvège, Philippines, Pologne et Royaume-Uni).
5. Comme convenu à la cent quarante-troisième session du Comité, un groupe de travail composé de membres du Comité financier (États-Unis, Australie, Mexique, Koweït, Pays-Bas, Japon et Burkina Faso) s'est réuni le 18 décembre 2012 afin d'examiner les candidatures reçues et d'établir une liste restreinte des meilleures propositions. Ayant analysé en détail les candidatures au regard des critères convenus par le Comité financier à sa cent quarante-troisième session², le groupe de travail est arrivé à la conclusion que, dans l'ensemble, les candidatures présentées par l'Allemagne, les Philippines et le Royaume-Uni devaient être inscrites sur la liste restreinte et que ces soumissionnaires devaient être invités à faire une présentation au Comité financier.
6. Conformément à la procédure convenue, les soumissionnaires retenus sur la liste restreinte ont été invités à présenter oralement leurs propositions à l'ensemble du Comité financier, à la cent quarante-huitième session de celui-ci, qui se tiendra en mars 2013.
7. Le Comité financier doit maintenant examiner les présentations orales et les propositions des candidats retenus et obtenir toute information complémentaire ou confirmation factuelle qu'il juge nécessaire compte tenu des circonstances. Au cours de cet examen, les membres devront accorder une attention particulière aux aptitudes et capacités techniques des candidats, aux coûts et à la pertinence de la division du travail proposée entre la vérification des comptes et la vérification de l'optimisation des ressources. Sur la base de cet examen, le Comité devra alors faire une recommandation au Conseil s'agissant de la nomination du Commissaire aux comptes pour une période de six ans débutant avec la vérification des comptes de l'année civile 2014.
8. Conformément à la procédure suivie par le groupe de travail, les propositions originales faites par les différents soumissionnaires intéressés seront mises à la disposition des membres du Comité financier pour consultation avant la cent quarante-huitième session et pourront également être consultées en salle de réunion pendant l'examen de ce point de l'ordre du jour.

¹ CL 135/7, paragraphes 53-55.

² Voir l'annexe du FC 143/12.